



# le travail

*du permanent*

la  
politique  
du CTC :  
"sauver  
nos  
structures  
et nos  
jobs"  
p. 2

**le travail** du permanent :

Un aperçu hebdomadaire des questions qui intéressent les permanents de la CSN; rédigé et préparé en collaboration et coordonné par le service des recherches et le service de presse du journal **le travail** imprimé par la CSN, 4364 rue St Denis, Montréal.

Au dernier Bureau confédéral de la CSN, qui s'est tenu à Sherbrooke les 5 et 6 mai derniers, le président général, Marcel Pepin, a dénoncé sans détours la politique soutenue par le Congrès du Travail du Canada à son assemblée biennale de Winnipeg, fin avril. La CSN avait alors fait l'objet de violentes critiques de la part du CTC, surtout au sujet du désir des employés du réseau français de Radio-Canada de joindre la CSN.

Aux dirigeants du CTC qui accusent la CSN de diviser les travailleurs selon des considérations ethniques, M. Pepin a dit que les différences entre les deux centrales ne tiennent pas à l'origine ethnique de leurs membres respectifs, mais à des conceptions radicalement différentes de l'action syndicale. Les dirigeants du CTC s'opposent à ce que les travailleurs d'entreprises comme Radio-Canada ou les chemins de fer se détachent de syndicats qui lui sont affiliés pour se joindre à la CSN à

l'échelle du Québec ou -- comme c'est le cas dans les chemins de fer -- à l'échelle de la région atlantique. Pour appuyer sa position, le CTC invoque le principe de l'unité nationale au Canada.

Une telle position, affirme Marcel Pepin, équivaut à subordonner l'action syndicale à une idéologie politique. Le CTC est partisan d'une politique unitaire pour le Canada, c'est son affaire. Mais il n'a pas le droit d'imposer sa formule politique à tout le monde.

"En fait, dit Marcel Pepin, je ne crois pas que le CTC s'appuie sur le principe de l'unité canadienne pour s'opposer à la CSN. Je crois que ce thème de l'unité nationale est utilisé à des fins opportunistes: la plus grande peur du CTC, c'est de perdre des membres. Les dirigeants du CTC, au fond, ne veulent pas être dérangés. Ils doivent se dire: au diable les membres, sauvons nos structures et nos jobs!"

La menace d'une grève gé-

nérale du rail pour empêcher l'entrée de la CSN dans les chemins de fer, menace proférée au congrès du CTC à Winnipeg, est une des attaques les plus brutales qu'on ait jamais faites contre la liberté d'association des travailleurs. Et le CTC veut empêcher les travailleurs d'exercer cette liberté.

"Ce que nous disons au sujet de la liberté syndicale ce n'est pas pour la protection de la CSN comme telle, mais pour la protection des travailleurs, qu'ils parlent l'anglais, le français ou d'autres langues, qu'ils résident au Québec ou ailleurs".

#### Claude Jodoin a peur de la CSN

A l'appui de ce qu'il disait au sujet du CTC, le président Pepin a fait distribuer aux membres du Bureau une copie d'un télégramme que Claude Jodoin, le président du CTC, faisait parvenir le 16 juillet 1964 à Pat Walsh, président international de l'IATSE, union dont les employés de Radio-Canada ne veulent plus puisqu'ils

ont choisi le Syndicat général du Cinéma et de la Télévision (CSN).

Voici ce que dit M. Jodoin à son confrère des États-Unis : " Je présume que vous êtes au courant de la demande de certification déposée devant le CCRO par votre local 878 de Montréal visant à séparer l'unité montréalaise de Radio-Canada de l'unité nationale de négociation. Stop. Le but de cette demande est de permettre la négociation d'une convention collective séparée incorporant des conditions de travail locales. Stop. Le fractionnement de l'unité de négociation nationale serait extrêmement dangereux compte tenu des menaces de maraudage de la part de la CSN que je vous ai décrites dans une récente lettre. Stop. Le porte-parole local Yvon Dansereau a parlé à des officiers du Congrès aujourd'hui et a accepté de retirer la demande de certification à la condition que le représentant de Sedgwick avertisse Radio-Canada qu'IATSE n'a aucune objection à négocier

une convention collective distincte pour le local 878 à l'intérieur de l'unité de négociation nationale (...)"

Ainsi donc M. Jodoin a peur de la CSN et craint de voir partir ses membres vers notre centrale. Bien plus, le défenseur de l'unité nationale, celui qui ne veut pas admettre devant l'opinion publique et devant le CCRO que les travailleurs du réseau français de Radio-Canada ont

peut-être des problèmes ou des conditions de travail différentes de celles des autres, ce même M. Jodoin était prêt à fractionner ses unités à l'intérieur de l'IATSE et à accorder au local 878 une convention distincte! C'est exactement cette liberté qu'il refuse de reconnaître à ces mêmes travailleurs de Radio-Canada maintenant qu'ils veulent passer à la CSN...

#### NOUS NOUS RETIRONS DU COLLEGE DES TRAVAILLEURS

Les membres du Bureau confédéral, à Sherbrooke, ont décidé que la CSN devait se retirer du Collège canadien des Travailleurs, principalement parce que cet organisme ne répond pas à nos besoins.

On se souvient qu'il y a maintenant trois ans, nous avons joint le CCT un peu à contrecœur : si cet organisme venait combler un vide pour le CTC, il créait chez nous un surplus, puisque nous avions déjà un Collège des Travailleurs. Cependant, nous avons alors pris l'engagement d'y participer pendant au moins trois ans. Ce temps est écoulé et nous nous retirons pour différentes raisons.

Ainsi les structures administratives du CCT nous semblent inadéquates : par exemple, le président du Conseil administratif et celui du Conseil exécutif ne sont pas des travailleurs, soit M. Powell de l'ALCAN, et le juge René Montpetit. Nous avons proposé que la direction soit remise, en alternance, au CTC et à la CSN. Le CTC a refusé.

La deuxième critique que nous avons à formuler est que les cours qui étaient donnés là étaient beaucoup trop difficiles et faisaient que la session annuelle de 7 ou 8 semaines marquait une trop grande pression sur les participants. De plus, les cours étant basés sur une structure canadienne, ils posaient des exigences trop grandes pour les travailleurs du Québec qui n'ont généralement pas une très grande scolarité.

Nous croyons donc qu'il est préférable que nous travaillions à développer notre propre Collège en tendant à en faire un organisme permanent, vraiment adapté aux besoins des travailleurs du Québec. L'éducation est un réel besoin chez nous et nous nous devons de mettre là toutes nos énergies et nos moyens financiers plutôt que de les diviser entre deux organismes dont un ne nous satisfait pas.

# 47 FOIS PLUS DE PERTES DUES AU CHOMAGE QU'AUX GREVES

Nombre de jours-hommes perdus en grèves : 625,975

Dans Québec-Travail, édition de février 1966, on trouve les données suivantes sur les grèves au Québec et en Ontario:

	QUEBEC		ONTARIO	
	Sept. '63 à août '64	Sept. '64 à août '65	Sept. '63 à août '64	Sept. '64 à août '65
Nombre de grèves	50	68	117	127
Nombre de salariés impliqués	10,577	30,603	22,324	100,747
Nombre de jours-hommes perdus	379,819	625,975	221,852	1,624,674

Nombre de jours-hommes perdus en chômage : 29,380,000

La même revue donne les statistiques suivantes sur la main-d'oeuvre et le chômage:

	QUEBEC		ONTARIO	
	Sept. '63 à août '64	Sept. '64 à août '65	Sept. '63 à août '64	Sept. '64 à août '65
Main-d'oeuvre totale (moyenne de 12 mois en milliers)	1,930	2,055	2,525	2,587
Nombre de chômeurs moyen (moyenne de 12 mois en milliers)	128	113	77	73
Nombre de chômeurs en % de main d'oeuvre totale	6,6%	5,5%	3,1%	2,8%

Selon la définition du Bureau fédéral de la statistique, un chômeur est une personne qui n'a aucunement travaillé au cours de la semaine visée par le relevé de la main-d'oeuvre. On peut donc multiplier par 260 (soit 52 semaines de 5 jours) le nombre de chômeurs moyen pour obtenir une approximation du nombre de jours-hommes perdus en raison du chômage. Pour l'année 1964-65, les données respectives pour le Québec et l'Ontario sont les suivantes:

Nombre de jours-hommes  
perdus en raison du chômage

Québec	29,380,000
Ontario	18,980,000

Au Québec, les pertes économiques dues au chômage sont 47 fois plus considérables que celles imputables aux grèves, alors qu'en Ontario, le chômage cause 12 fois plus de pertes que les grèves.

Les pertes dues au chômage sont d'ailleurs sous-évaluées pour certaines raisons, dont les suivantes: bon nombre de personnes qui ne sont pas au travail durant une partie de la semaine visée par le relevé de la main-d'oeuvre ne sont pas déclarées comme chômeurs; certains travailleurs ont une semaine de travail de plus de 5 jours.

Nombre de jours-hommes perdus en accidents du travail : 1,300,000

Il y a eu presque autant de jours réels perdus à cause des accidents du travail au Québec en 1964, soit 1,300,000 jours, que de jours perdus à cause des grèves au Canada en 1964, soit 1,500,000 jours.

1,300,000 jours est l'équivalent de 6500 travailleurs.

Le coût des réclamations pour cette période s'est élevé à \$34,200,000. Ce qui serait suffisant pour payer un salaire annuel moyen à 8,550 travailleurs.